

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700

2 avril 2010

SOMMAIRE

Advanced Oeno Consulting S.à r.l.	33578	Jason & Argo Partners Holding S.A.	33591
Advent Mach S.à.r.l.	33554	JMS Participations, s.à r.l.	33558
Advent Opera Finance S.à r.l.	33559	JMS Participations, s.à r.l.	33558
ADVENT OPERA Holding S.à r.l.	33559	Korea Invest S.A.	33597
A Laangert S.à r.l.	33600	Lickes Consulting S.à.r.l.	33570
Altra Partners S.A.	33572	Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	33554
Arkos International S.A.	33578	Madefin S.à r.l.	33570
Batitec S.à.r.l.	33571	MGB International S.à r.l.	33571
Béflex S.à r.l.	33598	Minos S.A.	33560
B.S.K. Equipment Luxembourg	33595	Mission Tuscany Property Holdings S.à.r.l.	33570
Central European Prague Investment S.à.r.l.	33582	New Media Concepts S.A.	33554
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	33581	NG Luxembourg 6 S.à r.l.	33598
Cibeles Investment Management S.à r.l.	33560	Obegi Chemicals Group S.A.	33582
Dalco SA	33558	PEF V Information Technology S.à.r.l. ...	33582
Dalco SA	33560	Peintux Sàrl	33582
Dawa GmbH	33570	Peintux Sàrl	33570
Eltrona Interdiffusion S.A.	33600	Raphi S.A.	33578
Eparfin S.A.	33598	Rom Top 1 Sàrl	33576
Europa-Max Participations S.A.	33558	Salonfin	33597
Euro Partner Invest	33572	San Zeno S.A.	33576
European Hotel Venture S.C.A.	33578	Snack Mondial S.à r.l.	33571
Hierheck Shopping S.à r.l.	33597	Société Expresse Conditionnement S.A.	33556
HOI Capital Group S.à r.l.	33559	St. Barth Financière S.A.	33572
H & Q International S.A.	33591	Trizec 2 S.à r.l.	33572
IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF	33583	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	33571
IJ Partners SICAV-SIF	33583	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	33572
IJ Partners Social Investments Luxem- bourg S.à r.l.	33585	Viatrix Holding (Luxembourg)	33559
IJ Partners Social Investments SICAV-SIF	33586	Viewpoint Investments Luxembourg S.à r.l.	33585
ISwe Top Sàrl	33594	Viewpoint Investments SICAV-SIF	33586
ISwi Log 1 S.à r.l.	33592	Wild Shops S.à r.l.	33588
Jason & Argo Partners Holding S.A.	33592	WP Merger S. à r.l.	33554
		Yildiz S.à r.l.	33582
		Yildiz S.à r.l.	33571

New Media Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 79.346.

Conformément à l'article 79§1 de la loi du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030095/11.

(100027282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advent MACH S.à r.l.

Mr. Jean Mandeville

Manager

Référence de publication: 2010030099/13.

(100027304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 124.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Merger S.à.r.l.

Mr. Jean Mandeville

Manager

Référence de publication: 2010030101/13.

(100027306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

LSS, Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 86.271.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LORENTZEN & STEMOCO & SOBELNORD", abbreviated "LSS", a "société anonyme", stock company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 86.271, incorporated by deed established on the 22nd of January 2002, published in the Memorial C number 864 of the 6th of June 2002.

The meeting is presided by Mr Fons MANGEN, accountant, residing at Ettelbruck.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To convert, as off the 1st of January 2010, the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD at the average rate conventionally fixed at EUR 1,- = USD 1,50.
- 2.- To amend the first paragraph of article 5 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.
- 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR (Euros) into USD (US Dollars) at the exchange rate conventionally fixed at EUR 1,- = USD 1,50.

Such conversion is considered to be effective on the 1st of January 2010.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The corporate capital of the Company is set at USD 46.500,- (forty-six thousand five hundred US Dollars), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of USD 150,- (one hundred and fifty US Dollars) per share."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LORENTZEN & STEMOCO & SOBELNORD", en abrégé "LSS", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 86.271, constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 864 du 6 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Convertir, à partir du 1^{er} janvier 2010, la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD au taux de change conventionnellement fixé à EUR 1,- = USD 1,50.

2.- Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour refléter la décision prise.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de EUR (Euros) en USD (US Dollars) au taux de conversion conventionnellement fixé à EUR 1,- = USD 1,50.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à USD 46.500,- (quarante-six mille cinq cents US Dollars), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de USD 150,- (cent cinquante US Dollars) par action."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 février 2010. Relation: LAC/2010/6965. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010031551/88.

(100029108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société Expresse Conditionnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.650.

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 55.650,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 516 du 12 octobre 1996,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un reçu par par Maître Frank MOLITOR, notaire prénommé de résidence à Dudelange, en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 291 du 27 avril 1999.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE (2.000) ACTIONS, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en TROIS CENT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS ET TROIS CENTS (€ 304.898,03), représenté par DEUX MILLE (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi

qu'il appert des décisions prises sous seing privé, enregistrées à Luxembourg le 13 décembre 2002, et déposées au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 20 décembre 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de EUR 2.195.101,97 (Euros deux millions cent quatre-vingt-quinze mille cent et un et quatre-vingt-dix-sept centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 304.898,03 (Euros trois cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit et trois centimes) à EUR 2.500.000,- (Euros deux millions cinq cent mille), par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces.

2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

3) Souscription et libération des 500 nouvelles actions par MORTON GROUP SERVICES LIMITED.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (€ 2.195.101,97) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX HUIT EUROS ET TROIS CENTS (€ 304.898,03) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 2.500.000,-), par l'émission de CINQ CENTS (500,-) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription et Libération

La société MORTON GROUP SERVICES LIMITED, avec siège social au Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

déclare souscrire les cinq cents (500) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 500 actions nouvelles par MORTON GROUP SERVICES LIMITED, préqualifiée.

Les CINQ CENTS (500) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (€ 2.195.101,97) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 2.500.000,-), représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 2.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: EAC/2010/1529. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031494/91.

(100029223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

JMS Participations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 118.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010030155/13.

(100027358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Dalco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 63.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010030156/13.

(100027356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

JMS Participations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 118.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010030153/13.

(100027365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Europa-Max Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 104.117.

Aux actionnaires de la société

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Notre nomination résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2004.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.
CCF S.A. (anciennement Eliolux S.A.)
Commissaire aux comptes
Signature

Référence de publication: 2010031757/15.

(100029339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Viatrix Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.856.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 87.533.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010030141/14.

(100027438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Advent Opera Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.703.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010030144/14.

(100027431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

ADVENT OPERA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.125,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.781.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010030145/14.

(100027429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HOI Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOI Capital Group S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010030132/12.

(100027142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Minos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MINOS S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030137/13.

(100027480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Dalco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 63.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010030157/13.

(100027353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Cibeles Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.539.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1. Antonio Carballo Beutell, Business Manager, born on February 11, 1965 in Tenerife, Spain, residing at Ayala, 6, Planta 7, Madrid 28001, Spain,

here represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Madrid, Spain, on February 11, 2010,

2. Sergio Miguel Amelio, Business Manager, born on May 16, 1967 in Mexico City, Mexico, residing at Ave. França 106 Bloco 2A Estoril Portugal 2765,

here represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Madrid, Spain, on February 11, 2010.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Cibeles Investment Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers, composed of two classes of managers (A and B) (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the joint signatures of a class A manager together with a class B manager..

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Antonio Carballo Beautell, represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250),

and

Sergio Miguel Amelio, represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Mr Philippe Toussaint, companies' director, born on September 2, 1975 in Arlon, Belgium, professionally residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr Xavier Soulard, companies' director, born on August 14, 1980 in Chateauroux, France, professionally residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Mr Mikael Gutierrez, companies' director, born on October 18, 1979 in Lieges, Belgium, professionally residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr Emanuele Grippo, companies' director, born on September 3, 1971 in Bassano del Grappa, Italy, professionally residing at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf jour de février,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Antonio Carballo Beautell, Business Manager, né le 11 février 1965 à Tenerife, Espagne, demeurant à Ayala, 6, Planta 7, Madrid 28001, Espagne

représenté par Claire Benedetti, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, Espagne, le 11 février 2010,

2. Sergio Miguel Amelio, Business Manager, né le 16 mai 1967 à Mexico City, Mexico, demeurant à Ave. França 106 Bloco 2A Estoril Portugal 2765

représenté par Claire Benedetti, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, Espagne, le 11 février 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Cibeles Investment Management S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B) (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Antonio Carballo Beautell, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux-cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux-cent cinquante euros (EUR 6.250).

et

Sergio Miguel Amelio, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux-cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux-cent cinquante euros (EUR 6.250).

Le montant de douze mille cinq-cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Philippe Toussaint, directeur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

M. Xavier Soulard, directeur de sociétés, né le 14 août 1980 à Chateauroux, France, résidant professionnellement à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Mikael Gutierrez, directeur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

M. Emanuele Grippo, directeur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa, Italie, résidant professionnellement à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BENEDETTI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8203. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010031998/514.

(100030460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Madefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.993.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031957/10.

(100029255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Lickes Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3658 Kayl, 22, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 141.300.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031959/10.

(100029021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Mission Tuscany Property Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.642.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031955/10.

(100029073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.078.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031960/10.

(100029476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 125.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEINTUX SARL
47, Rue de Sanem
L-4485 SOLEUVRE
Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010031917/14.

(100029171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

MGB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 18, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 47.822.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.02.2010.

Manfred G. Braun

Gérant

Référence de publication: 2010031924/12.

(100029403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Yildiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 7, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031923/10.

(100029307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.581.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031922/10.

(100029299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Snack Mondial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 65, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 117.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031921/10.

(100029302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John DERCKSEN
Manager

Référence de publication: 2010031936/12.

(100029557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John DERCKSEN
Manager

Référence de publication: 2010031937/12.

(100029560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Euro Partner Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 63.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société

Frédéric Fagnoul

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010031939/13.

(100029638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Trizec 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.991.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031940/10.

(100029257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

St. Barth Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.837.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031941/10.

(100028940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Altra Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.538.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul GUILLAUME, employé privé, né le 10 février 1959 à Luxembourg, demeurant 10 rue de la Forêt à L-7227 Bérelange.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALTRA PARTNERS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'encadrement et l'assistance dans le domaine opérationnel et stratégique pour toutes sociétés au Luxembourg et à l'étranger, à l'exclusion des activités visées par la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 300 (trois cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 19.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration ainsi que le premier administrateur-délégué, peuvent être désignés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Mr Paul GUILLAUME, précité.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de deux tiers (2/3) par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paul GUILLAUME, employé privé, né le 10 février 1959 à Luxembourg, demeurant au 10 rue de la Forêt à L-7227 BERELDANGE, Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature;

b) Monsieur Christian SZYLAR, employé privé, né le 14 juillet 1969 à Villerupt (France), demeurant à F-57100 Thionville, 30, Avenue Guise, Résidence Notre Dame.

c) Monsieur Bjorn BERGESEN, avocat à Oslo, né le 24 juillet 1948 à Bergen (Norvège), demeurant à Torjusbakken 19H A 0378 OSLO (Norvège).

3. A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes, Monsieur Laurent MULLER, Docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

4. Le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 370 route de Longwy.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GUILLAUME, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 janvier 2010, LAC/2010/2851: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010031990/176.

(100030375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

San Zeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN ZENO S.A.

Référence de publication: 2010031984/10.

(100029454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Rom Top 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.652.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Rom Top 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 124.652, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on December 1st, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 756 on May 2nd, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Rom Top 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 124.652 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 756 du 2 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5659. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010032053/93.

(100030358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Advanced Oeno Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.385.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nationwide Management S.A.

Représentée par Madame Rika Mamdy

Gérante

Référence de publication: 2010031929/13.

(100029473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Raphi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031942/10.

(100029611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Arkos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.220.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010031928/10.

(100029472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

In the year two thousand and ten, on twenty-ninth day of January,

before Maître Gérard LECUIT, Notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr Dominique MICHIELS, private employee, having his professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of EUROPEAN HOTEL S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under number 137.192, hereinafter referred to as the «Manager», being in charge of the management of and acting in its capacity as «General Partner» as per article 9 of the articles of association of EUROPEAN HOTEL VENTURE S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office

at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under number 138.271, hereinafter referred to as the «Company». The Company was incorporated pursuant to a deed received on April 15, 2008 by the undersigned notary and published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1287 dated May 27, 2008. The articles of association of the Company were amended pursuant to (i) a deed received on April 16, 2008 by the undersigned notary, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1306 dated May 28, 2008, (ii) a deed received on October 29, 2008 by the undersigned notary, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 2853 dated November 27, 2008, (iii) a deed received on January 5, 2009 by Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 336 dated February 16, 2009, and (iv) a deed received on May 20, 2009 by the undersigned notary, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1194 dated June 18, 2009,

by virtue of the authority granted to him by the resolutions of the board of directors of the Manager of the Company on January 15, 2010, hereinafter referred to as the «Resolutions», an extract of which, signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The above appearing person, acting as described, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(1) The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 4,158,579 (four million one hundred fifty-eight thousand five hundred and seventy-nine euros) represented by 137,414 (one hundred thirty-seven thousand four hundred and fourteen) shares of unlimited shareholder (as per article 5 of the articles of association of the Company also defined «actions de commandité» and «Class A Shares») and 4,021,165 (four million twenty-one thousand one hundred and sixty-five) shares of limited shareholder (as per article 5 of the articles of association of the Company also defined «actions de commanditaire» and «Class B Shares»), with a par value of EUR 1 (one euro) each.

(2) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, including its issued capital, is fixed at EUR 450,000,000 (four hundred fifty million euros) and, according to article 6 of the articles of association of the Company, the Manager is authorised among other things, within the limits of article 6 of the articles of association of the Company, to increase, from time to time, the capital of the Company by the issue of new shares and to have the subsequent amendment of the articles of association of the Company enacted by a notary by virtue of a notarial deed.

(3) On January 15, 2010 the Manager of the Company decided, in accordance with and within the limits of article 6 of the articles of association of the Company, to increase the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 166,002 (one hundred sixty-six thousand and two euros) so as to raise it from its present amount of EUR 4,158,579 (four million one hundred fifty-eight thousand five hundred and seventy-nine euros) to EUR 4,324,581 (four million three hundred twenty-four thousand five hundred and eighty-one euros) by the creation and the issue of 2,614 (two thousand six hundred and fourteen) new Class A Shares and 163,388 (one hundred sixty-three thousand three hundred and eighty-eight) new Class B Shares, with a par value of EUR 1 (one euro) each, having the same rights as the existing Class A Shares and Class B Shares.

(4) On January 15, 2010 the Manager of the Company decided to cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company. The Manager of the Company accepted the subscription of the 2,614 (two thousand six hundred and fourteen) new Class A Shares and 163,388 (one hundred sixty-three thousand three hundred and eighty-eight) new Class B Shares for a total amount of EUR 166,002 (one hundred sixty-six thousand and two euros), and the payment in full of such Class A Shares and Class B Shares together with a share premium amounting to EUR 1,494,018 (one million four hundred ninety-four thousand and eighteen euros) by a contribution in cash for a total amount of EUR 1,660,020 (one million six hundred sixty thousand and twenty euros), hereinafter referred to as the «Contribution».

(5) Mr Olivier THORAL, acting in his capacity as a director of the Manager of the Company and pursuant to the authority granted to him pursuant to the Resolutions, confirmed that the Contribution for a total amount of EUR 1,660,020 (one million six hundred sixty thousand and twenty euros) has been received by the Company on the Company's bank account.

(6) In accordance with the Resolutions, Mr Olivier THORAL confirmed in a written confirmation dated January 19, 2010, a copy of which shall remain attached to the present deed, the increase of the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 166,002 (one hundred sixty-six thousand and two euros) by the creation and issue of 2,614 (two thousand six hundred and fourteen) new Class A Shares and 163,388 (one hundred sixty-three thousand three hundred and eighty-eight) new Class B Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

(7) Description and evidence of the Contribution were provided to the undersigned notary by the remittance of confirmations issued by the bank on January 19, 2010 and corrected by the bank on January 26, 2010.

(8) As a consequence of the above increase of the subscribed capital of the Company effective as of January 19, 2010, article 5.1 of the articles of association of the Company is therefore amended and shall read as follows:

«5.1. The subscribed capital is fixed at four million three hundred twenty-four thousand five hundred and eighty-one euros (EUR 4,324,581), represented by one hundred forty thousand and twenty-eight (140,028) shares of Unlimited Shareholder («actions de commandité», herein defined as «Class A Shares») and four million one hundred eighty-four thousand five hundred and fifty-three (4,184,553) shares of Limited Shareholder («actions de commanditaire», herein

defined as «Class B Shares», together with the Class A Shares herein defined as «Shares»), with a par value of one euro (EUR 1) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the «Shareholders».

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and professional address, the appearing person signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Dominique MICHIELS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration d'EUROPEAN HOTEL S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.192, ci-après le «Gérant», gérante de et agissant en sa qualité de «Gérant Commandité» conformément à l'article 9 des statuts d'EUROPEAN HOTEL VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.271, ci-après la «Société». La Société a été constituée suivant acte reçu le 15 avril 2008 par le notaire soussigné et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1287 du 27 mai 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant (i) acte reçu le 16 avril 2008 par le notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1306 du 28 mai 2008, (ii) acte reçu le 29 octobre 2008 par le notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 2853 du 27 novembre 2008, (iii) acte reçu le 5 janvier 2009 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 336 du 16 février 2009 et (iv) acte reçu le 20 mai 2009 par le notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1194 du 18 juin 2009,

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant de la Société le 15 janvier 2010, ci-après les «Résolutions», dont un extrait, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, agissant comme précisé, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

(1) Le capital social souscrit de la Société est fixé à 4.158.579 EUR (quatre millions cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros) représenté par 137.414 (cent trente-sept mille quatre cent quatorze) actions d'Actionnaire Commandité (en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, également définies en tant que «Actions de Classe A») et 4.021.165 (quatre millions vingt et un mille cent soixante-cinq) actions d'Actionnaire Commanditaire (en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, également définies en tant que «Actions de Classe B»), d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

(2) En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, en ce compris le capital social émis, est fixé à 450.000.000 EUR (quatre cent cinquante millions d'euros) et, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le Gérant est notamment autorisé, dans les limites fixées par l'article 6 des statuts de la Société, à augmenter, à tout moment, le capital social de la Société par émission de nouvelles actions et de faire constater authentiquement les modifications des statuts de la Société qui en résultent.

(3) Le 15 janvier 2010, le Gérant de la Société a décidé, en conformité avec et dans les limites de l'article 6 des statuts de la Société, d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 166.002 EUR (cent soixante-six mille deux euros) en vue de le porter de son montant actuel de 4.158.579 EUR (quatre millions cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros) à 4.324.581 EUR (quatre millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-un euros) par la création et l'émission 2.614 (deux mille six cent quatorze) nouvelles Actions de Classe A et 163.388 (cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-huit) nouvelles Actions de Classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et jouissant des mêmes droits que les Actions de Classe A et Actions de Classe B existantes.

(4) Le 15 janvier 2010, le Gérant de la Société a décidé d'annuler les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société existants. Le Gérant de la Société a accepté la souscription des 2.614 (deux mille six cent quatorze) nouvelles

Actions de Classe A et des 163.388 (cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-huit) nouvelles Actions de Classe B d'un montant total de 166.002 EUR (cent soixante-six mille deux euros), ainsi que la libération intégrale de ces Actions de Classe A et de ces Actions de Classe B avec une prime d'émission se montant à 1.494.018 EUR (un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille dix-huit euros), par un apport en espèces pour un montant total de 1.660.020 EUR (un million six cent soixante mille vingt euros), ci-après l'«Apport».

(5) Monsieur Olivier THORAL, agissant en sa qualité d'administrateur du Gérant de la Société et en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par les Résolutions, a constaté et confirmé que l'Apport d'un montant total de 1.660.020 EUR (un million six cent soixante mille vingt euros) a été reçu par la Société sur le compte bancaire de celle-ci.

(6) Conformément aux Résolutions, Monsieur Olivier THORAL a confirmé, dans une confirmation écrite du 19 janvier 2010, dont une copie restera annexée au présent acte, l'augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 166.002 EUR (cent soixante-six mille deux euros) par la création et l'émission de 2.614 (deux mille six cent quatorze) nouvelles Actions de Classe A et de 163.388 (cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-huit) nouvelles Actions de Classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

(7) La description et la preuve de l'Apport ont été apportées au notaire soussigné par la remise de confirmations émises par la banque en date du 19 janvier 2010 et corrigées par la banque en date du 26 janvier 2010.

(8) Suite à la réalisation de la prédite augmentation du capital social souscrit avec effet au 19 janvier 2010, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-un euros (4.324.581,- EUR) représenté par cent quarante mille vingt-huit (140.028) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après «Actions de Classe A») et par quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-trois (4.184.553) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «Actions de Classe B»), ensemble avec les Actions de Classe A reprises ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les «Actionnaires»»

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. MICHELS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010, Relation: LAC/2010/5385. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032042/172.

(100029902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Britta Alexi / M. Dirk Ruppert
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010031915/11.

(100029133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Britta Alexi / M. Dirk Ruppert
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010031916/11.

(100029135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 125.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEINTUX SARL
47 Rue de Sanem
L-4485 SOLEUVRE
Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2010031918/14.

(100029173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Yildiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 7, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031920/10.

(100029305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

PEF V Information Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031945/11.

(100029077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

Le bilan social au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE
B E M O
bd Royal, L-2449 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010031919/14.

(100029251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

**IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. IJ Partners SICAV-SIF).**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 149.817.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IJ Partners SICAV-SIF, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, (the "Company"), incorporated on 27 November 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-149.817.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B), in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas SCHULZ, employee, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Change of denomination of IJ Partners SICAV-SIF into IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF.

2 Subsequent amendment of Article 2 of the articles of incorporation.

3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) According to the attendance list, out of one (1) Management Share (share of Unlimited Shareholder) and thirty (30) Investor Share (shares of Limited Shareholders) with no nominal value, representing the whole corporate capital issued by the Company, all shares were represented at the present meeting.

(v) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the manager, took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into "IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF".

Second resolution

The general meeting resolves to amend the article 2 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2. Name.** There exists a company under the name IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed at 2.35 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-deux janvier,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société IJ Partners SICAV-SIF, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, constituée le 27 novembre 2009 suivant acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ("la Société"), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.817.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas SCHULZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société IJ Partners SICAV-SIF en "IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF".
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(v) Qu'il est apparu de la liste de présence que sur un total de Une (1) Action de Gérant (Action de Commandité) et Trente (30) Actions d'Investisseur (Actions de Commanditaire), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social émis par la Société, toutes les actions ont été représentées à l'assemblée.

(vi) Que cette assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré et avec le consentement des associés-commandités gérants, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en "IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF."

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** Il existe une société sous la dénomination "IJ Partners Direct Investments SICAV-SIF".

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 14.35 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, G. DECKER, N. SCHULZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4127. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032048/109.

(100029919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

**IJ Partners Social Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Viewpoint Investments Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.820.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

IJ Partners S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 14, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, registered under number CH-660-1198009-4,

here represented by Mr Nicolas SCHULZ employee, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 20, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Viewpoint Investments Luxembourg S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on the 27 November 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 13 of January 5, 2010;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "IJ Partners Social Investments Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** There exists a company under the name IJ Partners Social Investments Luxembourg S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt deux janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IJ Partners S.A., société constituée selon le droit suisse, ayant son siège social au 14, rue du Rhône, CH-1204 Genève (Suisse), enregistrée sous le numéro CH-660-1198009-4,

ici représentée par Monsieur Nicolas SCHULZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Viewpoint Investments Luxembourg S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 5 janvier 2010.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en "IJ Partners Social Investments Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination de IJ Partners Social Investments Luxembourg S.à r.l. "

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHULZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4128. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032049/76.

(100029913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

**IJ Partners Social Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Viewpoint Investments SICAV-SIF).**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.821.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Viewpoint Investments SICAV-SIF, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, (the "Company"), incorporated on 27 November 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-149.821.

The meeting is declared open at 2.40 p.m. with Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B), in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas SCHULZ, employee, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1 Change of denomination of Viewpoint Investments SICAV-SIF into IJ Partners Social Investments SICAV-SIF.
- 2 Subsequent amendment of Article 2 of the articles of incorporation.
- 3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) According to the attendance list, out of one (1) Management Share (share of Unlimited Shareholder) and thirty (30) Investor Share (shares of Limited Shareholders) with no nominal value, representing the whole corporate capital issued by the Company, all shares were represented at the present meeting.

(v) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the manager, took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into "IJ Partners Social Investments SICAV-SIF".

Second resolution

The general meeting resolves to amend the article 2 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2. Name.** There exists a company under the name IJ Partners Social Investments SICAV-SIF."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed at 2.45 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Viewpoint Investments SICAV-SIF, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, constituée le 27 novembre 2009 suivant acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.821.

L'assemblée est ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas SCHULZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société Viewpoint Investments SICAV-SIF en «IJ Partners Social Investments SICAV-SIF».

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(v) Qu'il est apparu de la liste de présence que sur un total de Une (1) Action de Gérant (Action de Commandité) et Trente (30) Actions d'Investisseur (Actions de Commanditaire), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social émis par la Société, toutes les actions ont été représentées à l'assemblée.

(vi) Que cette assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré et avec le consentement des associés-commandités gérants, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en «IJ Partners Social Investments SICAV-SIF.»

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:«

Art. 2. Dénomination. Il existe une société sous la dénomination «IJ Partners Social Investments SICAV-SIF».

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, G. DECKER, N. SCHULZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4126. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032047/110.

(100029929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Wild Shops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Rebounce.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.528.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le trois février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Yuanqiang HUANG, gérant de société, né à Guangdong (République Populaire de Chine), le 1^{er} novembre 1977, demeurant à L-5887 Alzingen, 461, route de Thionville.

2. Monsieur Miroto Rui DA CUNHA, gérant de société, né à Luxembourg, le 18 juin 1983, demeurant à L-1354 Luxembourg, 3a, Allée du Carmel.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexée au présents acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} . - Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "WILD SHOPS S.à.r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vente de vêtements et textiles, ainsi que l'import-export de tous produits ou marchandises y relatifs.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La Société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Titre 2. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre 3. - Administration

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 16. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10 % du capital social.

Titre 4. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leur(s) pouvoir(s) et leur(s) émoluments(s).

Titre 5. - Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Yuanqiang HUANG, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Miroto Rui DA CUNHA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant administratif avec pouvoir d'engager en toute circonstance la Société par sa signature individuelle pour une durée indéterminée:

Monsieur Yuanqiang HUANG, gérant de société, né à Guangdong (République Populaire de Chine), le 1^{er} novembre 1977, demeurant à L-5887 Alzingen, 461, route de Thionville.

Est nommé gérant technique dont la signature conjointe est obligatoire en tant que porteur de l'autorisation d'établissement délivrée par les Classes Moyennes et pour tous actes concernant son domaine spécifique:

Monsieur Miroto Rui DA CUNHA, gérant de société, né à Luxembourg, le 18 juin 1983, demeurant à L-1354 Luxembourg, 3a, Allée du Carmel.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Troisième résolution

La Société exploitera un commerce sous l'enseigne "REBOUNCE" à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/502. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010032051/144.

(100029590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

H & Q International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 106.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010031912/12.

(100029096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Jason & Argo Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031908/10.

(100029539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Jason & Argo Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031907/10.

(100029536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

ISwi Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.063.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

ISwi 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 125.064)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ISwi Log 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 125.063, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 on May 12th, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

ISwi 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B.125.064)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ISwi Log 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 125.063, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 867 du 12 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5651. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010032052/94.

(100030344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

ISwe Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.995.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ISwe Top S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 124.995, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842 on May 10th, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ISwe Top S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 124.995, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 842 du 10 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TROJAN, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5654. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010032055/94.

(100030377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de B.S.K. EQUIPMENT LUXEMBOURG SA établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.699, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2439 du 29 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg;
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts;
- 3.- Fixation de l'adresse;
- 4.- Révocation de trois administrateurs;
- 5.- Nomination de trois nouveaux administrateurs;
- 6.- Révocation du commissaire aux comptes;
- 7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 8.- Révocation de l'administrateur-délégué;
- 9.- Création d'un quatrième alinéa à l'article 4 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les trois administrateurs et leur donne décharge, à savoir:

- MAYA INVEST LIMITED, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street;
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court;
- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes et lui donne décharge, à savoir:

- LUX-AUDIT REVISION SARL (B 43.298), avec siège social L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur-délégué et président du conseil d'administration et lui donne décharge, à savoir:

- MAYA INVEST, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street.

Huitième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 et par conséquent de créer un quatrième alinéa à l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 février 2010. REM 2010/141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010032069/91.

(100029651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Salonfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031901/10.

(100029501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Hierheck Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9144 Hierheck, 5, Bousserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 110.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hierheck Shopping S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2010031898/12.

(100029481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Korea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010031892/13.

(100029241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Eparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031900/10.

(100029496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

NG Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.096.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 25 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

NG Luxembourg 6 S.à r.l.

Christopher Paul Jenner

Gérant

Référence de publication: 2010032629/14.

(100029707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Béflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.467.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg City,

There appeared:

Béflex Management Kft a company, incorporated and existing under the laws of Hungary, having its registered office at 36-38, Tablas u., H-1097 Budapest, registered with the Registre du Commerce de Hongrie under number 01-09-303061 (the "Principal"),

here represented by Sandrine GONRY, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Budapest, on 8 February 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Béflex S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 110467, has been incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 16 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1473 of December 29th, 2005.

II. The issued share capital of the Company is presently one hundred nineteen thousand Euro (EUR 119,000.-), divided into four thousand seven hundred sixty (4760) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy holder signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit: la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 18 février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Béflex Management Kft., une société constituée selon les lois hongroises, ayant son siège social à 36-38, Tablas u., H-1097 Budapest, inscrite au Registre de Commerce de Hongrie sous le numéro 01-09-903061 (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Sandrine GONRY, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Budapest, en date du 8 février 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ""ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Béflex S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 110467, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1473 du 29 décembre 2005.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-), représenté par quatre mille sept cent soixante (4760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune (EUR 25,-), entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Gonry, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2010. LAC/2010/7887. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032068/89.

(100029821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

A Laangert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 142.926.

—
EXTRAIT

Monsieur René MORIS a démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gilles Apel

Référence de publication: 2010031753/14.

(100029331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Eltrona Interdiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 8.485.

—
Extrait de délibération du conseil d'administration du 18 novembre 2008

Les membres du Conseil d'Administration de la société Eltrona Interdiffusion S.A. réunis à Luxembourg, le 18 novembre 2008 ont décidé à l'unanimité les décisions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur Fernand BICHEL de son poste de Secrétaire avec effet au 01/04/2008.

Le Conseil d'Administration règle les autorisations des signatures bancaires comme suit:

- la signature d'un administrateur jusqu'au montant de 7.500 €
- la signature de deux administrateurs pour des montants entre 7.500 € et 120.000 €
- la signature de l'administrateur délégué ou du président du Conseil d'Administration plus celle d'un administrateur pour des montants supérieurs à 120.000 €

Enregistré à Luxembourg - Sociétés,

Le 16 décembre 2008.

Référence: LSO CX/06235 = Scillas Immobilière

Reçu (€): quatorze.

Le Receveur (signé): Guy REULAND.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010034090/24.

(090001679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.
